



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport d'activités 2025 de la commission
interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc
(CIC HE-Arc)**

(Du 2 septembre 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures (CAF) a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activités 2025 de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc (CIC HE-Arc).

Une délégation de cinq député-e-s participe aux travaux de la CIC HE-Arc. Cette délégation est composée de :

M ^{me} Sloane Studer	(groupe libéral-radical – Le Centre), présidente de la délégation
M ^{me} Joëlle Eymann	(groupe socialiste)
M ^{me} Diane Skartsounis	(groupe VertPOP)
M ^{me} Corinne Schaffner	(groupe libéral-radical – Le Centre)
M. Emile Blant	(groupe VertPOP)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 2 septembre 2026, la CAF a examiné le rapport d'activités 2025 de la CIC HE-Arc. La CAF se réjouit de l'évolution, de la dynamique positive et de la nouvelle gouvernance en place à la HE-Arc.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans opposition, le 2 septembre 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 2 septembre 2026

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

Le président,
D. BERGER

La rapporteure,
S. STUDER

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HAUTE ÉCOLE ARC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HAUTE ÉCOLE ARC BEJUNE

Depuis deux décennies, la Haute Ecole Arc offre une formation de niveau HES dans l'Arc jurassien, couvrant les cantons de Neuchâtel, du Jura et la partie francophone de Berne. En tant que membre de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), elle propose des cursus Bachelor et Master, réalise des projets de recherche et innovation, fournit diverses prestations de services, et développe des relations internationales conformément à la Convention intercantonale sur la HE-Arc.

Intégrant des défis comme la durabilité et la digitalisation au cœur de l'ensemble de ses activités et de ses formations, la HE-Arc est une école ouverte sur le monde, avec des collaborations transfrontalières et internationales, et à même de saisir les opportunités pour faire rayonner le territoire de l'Arc jurassien.

Dans le contexte de la mise en œuvre d'un nouveau plan financier de développement (PFD) par la HES-SO pour la période 2025-2028, la HE-Arc doit faire face à une réduction de ses ressources financières entraînée par une diminution du nombre d'étudiant-e-s dans ses différentes filières depuis quelques années, et plus particulièrement dans le domaine Ingénierie. Les enjeux liés à ces éléments ont été particulièrement suivis au cours de l'année, avec la satisfaction de constater une reprise réjouissante du nombre d'étudiant-e-s à la rentrée 2025-2026.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par l'arrivée du nouveau directeur général, M. Tristan Maillard au 15 janvier 2025, succédant à Mme Brigitte Bachelard.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HE-ARC

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres, cinq par canton (Berne, Jura et Neuchâtel), avec voix délibérative. Le ou la président-e et les deux vice-président-e-s sont désigné-e-s pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus entre les cantons signataires de la convention intercantonale sur la HE-Arc. La Commission interparlementaire est chargée du contrôle de gestion parlementaire de la HE-Arc au sens des articles 12 à 16 de la Convention intercantonale sur la HE-Arc BEJUNE.

En 2025, la Commission s'est réunie trois fois en présence de représentant-e-s du Comité stratégique et de la Direction générale de la HE-Arc.

- Vendredi 28 mars 2025 (Neuchâtel)
- Jeudi 3 juillet 2025 (Delémont)
- Jeudi 23 octobre 2025 (Delémont)

Présidence, vice-présidences de la CIP

La présidence est assurée en 2025 par le canton de Neuchâtel par la voix de Mme Brigitte Leitenberg lors de la première Commission interparlementaire de l'année, puis de Mme Sloane Studer. M. Rémy Meury (JU), et Mme Moussia de Watteville (BE) sont respectivement premier vice-président et deuxième vice-présidente. Selon les règles de présidence tournante pour deux ans, cette disposition sera modifiée en 2026 (présidence Jura).

La liste des député-e-s ayant participé aux différentes séances de la Commission est jointe en annexe au présent rapport.

FINANCES

La Commission interparlementaire est informée chaque année des éléments comptables et budgétaires de la HE-Arc. La Commission interparlementaire a été informée du budget final 2026 de la HE-Arc, après sa validation par le Comité stratégique HE-Arc le 12 juin 2025. Par ailleurs, elle a été informée des résultats financiers 2024 lors de la commission du 3 juillet 2025.

Pour rappel, la HE-Arc est intégrée dans le système HES-SO, qui redistribue les subventions reçues des cantons et de la Confédération aux écoles pour l'enseignement et les infrastructures. L'essentiel

du financement de la HE-Arc provient de la HES-SO, qui répartit les financements en fonction notamment du nombre d'étudiant-e-s dans chaque filière. De fait, la Commission insiste sur l'importance de défendre les intérêts de la HE-Arc au sein de la Commission interparlementaire HES-SO, qui rassemble les délégations parlementaires de toute la Suisse romande.

Les Contributions locales particulières (CLP), versées par les cantons BEJUNE, représentent le delta de financement de la HE-Arc lié à différentes charges qui ne sont pas prises en compte dans les enveloppes de financement de la HES-SO. De plus, elles servent à financer la HE-Arc pour des activités de recherche et d'autres missions relevant des stratégies cantonales.

Comptes HE-Arc 2024

Les comptes 2024 ont été validés le 12 juin 2025 par le Comité stratégique. En 2024, le cadre budgétaire a été respecté par la HE-Arc. En effet, un excédent de CHF 3'548 a été constaté au bouclage des comptes. Ce résultat est dû notamment au financement de la formation de base fondé sur les enveloppes de la HES-SO selon le PFD 2021-2024 ainsi qu'aux efforts d'économies. De plus, la réserve d'atténuation, dont le budget 2024 prévoyait un prélèvement, a finalement pu être préservée afin d'assurer l'équilibre du budget 2025. À noter que cette réserve devrait être entièrement consommée en 2025, et ne sera dès lors plus disponible pour les années suivantes.

La révision des comptes par l'organe PwC et les Contrôles des Finances Cantonales BEJUNE a été effectuée en mars 2025. Les réviseurs ont mis en exergue l'excellence du travail réalisé et attesté l'existence du système de contrôle interne.

Budget HE-Arc 2026

La Commission a été informée du caractère particulièrement complexe du budget 2026, qui parvient cependant à l'équilibre. En effet, grâce au soutien des cantons qui ont augmenté leur participation financière directe (CLP) de 2 millions de CHF ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'économies substantielles (1,1 million de CHF), la HE-Arc est en mesure de présenter un budget équilibré qui nécessitera néanmoins le recours à la réserve d'atténuation pour 3.3 millions de CHF, soit la totalité. Une réduction du personnel de 9.2 EPT (Emploi à Plein Temps) a dû être opérée afin d'atteindre un budget à l'équilibre. Dans ces baisses d'EPT, la majorité concerne le domaine Ingénierie, principal domaine concerné par la réduction du financement HES-SO dès 2025. Toutefois, seule une part de 2.4 EPT représente des licenciements effectifs ou des baisses de taux d'activité imposées. Les 6.8 EPT restants représentent des CDD non renouvelés ou des départs en retraite non remplacés.

Par ailleurs, le Comité stratégique a décidé de soutenir l'octroi de la réserve d'indexation salariale (IPC) non accordée en 2025, soustraite de l'évolution négative de l'IPC en 2025, pour un total de +0.92%. Par ailleurs, un projet conséquent de digitalisation sera entrepris afin d'améliorer les méthodes de travail au sein de la HE-Arc. Ce projet est compris dans le budget 2026, compensé par des efforts économiques partout dans l'institution.

SUIVI ACADÉMIQUE HE-ARC

La rentrée académique 2025 à la HE-Arc a eu lieu le lundi 22 septembre 2025. Les effectifs de cette rentrée font apparaître des évolutions contrastées selon les domaines. Le domaine Gestion retrouve un niveau proche des effectifs d'avant Covid, avec un total de 285 inscrit-e-s. Le domaine Ingénierie affiche une hausse significative, atteignant 136 étudiant-e-s, soit son meilleur résultat depuis 2021, alors que les inscriptions étaient descendues à environ une centaine ces dernières années. Le domaine Conservation-restauration demeure stable au fil des ans, avec 15 étudiant-e-s. Le domaine Santé connaît une légère baisse, avec 71 étudiant-e-s inscrit-e-s en soins infirmiers, tandis que la filière Physiothérapie affiche des classes complètes. Enfin, l'année 2025 marque un record pour le site de Delémont, qui accueille 364 étudiant-e-s.

Actions entreprises par le domaine Ingénierie

Des actions ont été entreprises par le domaine Ingénierie afin d'inverser la tendance en matière de recrutement d'étudiant-e-s. La mise en œuvre des études Bachelor à temps partiel dans les filières Microtechniques et Informatique représente l'un des principaux objectifs déployés en 2025. Cette opportunité pour les jeunes de suivre leur formation sur 4 jours (plein temps, 3 ans) ou 3 jours (temps partiel, 4 ans) par semaine ouvre de nouvelles perspectives dont l'impact est d'ores et déjà mesurable à la rentrée 2025-2026.

La CIP s'est inquiétée d'un éventuel glissement de compétences en réduisant le nombre d'heures enseignées, cependant la HE-Arc juge que les formations dispensées conservent toutes leurs qualités et leurs standards. En outre, la diminution du nombre d'heures enseignées est également

un objectif commun à la HES-SO, le domaine Ingénierie se rapproche ainsi des objectifs romands tout en déployant une solution attractive pour les étudiant-e-s.

Le domaine a également développé un programme PIBS (Étude de Bachelor intégrant la pratique). Celui-ci permet aux titulaires d'un certificat de maturité gymnasial d'accéder directement à une formation Bachelor HES-SO, sans passer par le stage pratique d'un an généralement demandé en prérequis mais en réalisant cette exigence durant le temps de formation. Sur ce point, la HE-Arc tient à saluer l'implication des entreprises régionales qui ont permis d'accueillir 18 stagiaires dès cette année.

Enfin, la décision de fermer la filière IGI (Informatique de gestion) dès la rentrée 2025-2026 est entrée en force au profit d'une orientation spécifique transférée dans la filière Microtechniques. Ces compétences continueront donc d'être enseignées selon un modèle économiquement viable pour l'institution.

Les député-e-s se sont intéressé-e-s de plus près à l'impact de l'ouverture des filières à temps partiel. Pour l'année académique 2025-2026 le nombre d'inscriptions est plus élevé que les années précédentes, ce qui est encourageant pour ces nouveaux formats d'études.

CONTRAT DE PRESTATION HE-ARC

Le directeur général de la HE-Arc, M. Tristan Maillard et le responsable qualité, durabilité, relations internationales, M. Didier Folzer ont présenté le contrat de prestation pour consultation à la commission interparlementaire du 23 octobre 2025.

Le contrat de prestations aurait dû initialement couvrir la période 2025-2028. Cependant, lorsque M. Maillard a pris son poste de Directeur général, il a été décidé de reporter ce contrat de prestations d'un an, entraînant de facto une prolongation du contrat précédent et un décalage du suivant pour la période 2026-2028.

Les quatre objectifs de l'école ont été présentés à la commission, visant à renforcer son attractivité : former davantage de diplômé-e-s dans les domaines connaissant une baisse d'effectifs, inscrire l'école au cœur de l'écosystème local, maintenir un fort ancrage régional et moderniser le fonctionnement administratif.

À noter qu'aucun projet de création de filière n'est prévu durant cette période. Les ressources financières cantonales étant limitées, d'autres projets ont été identifiés comme prioritaires.

La Commission interparlementaire s'est souciée d'un éventuel conflit entre les formations continues proposées par la HE-Arc et celles dispensées par la HES-SO. Elle s'est également intéressée de près au rôle des conseillers pédagogiques de proximité. De plus, la commission s'est inquiétée des potentiels coûts dédoublés en raison des deux formats d'études proposés dans le domaine Ingénierie. Les précisions demandées ont été fournies par la HE-Arc, permettant de clarifier l'ensemble des points abordés. Sur le dernier cité, il apparaît que le transfert vers de nouveaux modes d'études ne génère pas de doublement de classes, et donc d'augmentation des coûts.

INITIATIVE « FUTUR DE LA PRÉCISION »

Le site de St-Imier est le principal centre de recherche de la HE-Arc en termes d'effectif, et son activité croît d'année en année. Cependant la HE-Arc doit composer avec le manque d'enthousiasme affiché par les étudiant-e-s lorsqu'il s'agit de se rendre sur les sites éloignés des centres urbains. Plusieurs actions doivent être entreprises afin de renforcer sa présence dans la région et son impact en faveur de l'économie et de l'industrie. Cette initiative, soutenue par le canton de Berne, prévoit la création d'un outil d'anticipation technologique pour les entreprises technologiques, ainsi qu'un observatoire de l'impact de précision dans l'économie régionale et nationale, fournissant ainsi un levier d'influence national. L'initiative permettra aussi un renforcement du soutien de la HE-Arc à l'industrie de la région par la création d'un ambassadeur dédié au canton de Berne.

La Commission interparlementaire s'est souciée de la continuité des objectifs d'amélioration des trois pôles d'excellence parallèlement à cette initiative. Le Directeur général de la HE-Arc a précisé que cette initiative s'inscrit dans la continuité de certains pôles, sans toutefois se poursuivre formellement en tant que tels.

ENCOURAGEMENT DE LA FORMATION DANS LE DOMAINE DES SOINS INFIRMIERS

Mme Anne-Françoise Loup, directrice du domaine Santé à la HE-Arc a présenté à la Commission interparlementaire les enjeux liés à l'initiative sur des soins infirmiers forts lors de la Commission du 3 juillet 2025. Ce point a été demandé par M. Meury dans l'attente d'un échange entre les délégations sur les avancées des travaux cantonaux.

Le canton de Berne est soumis à une obligation de formation depuis 2012, tandis que les cantons de Neuchâtel et du Jura se trouvent actuellement dans une phase de processus politique sur cette question. Les étudiant-e-s bénéficient d'aides à la formation, tant au niveau ES que HES.

D'importants efforts sont menés en collaboration avec la HES-SO pour promouvoir la profession, notamment au moyen de campagnes de communication déployées à l'échelle de la Suisse romande. Le domaine Santé bénéficie par ailleurs de financements issus du Programme global de prestations (PgB) afin de renforcer ses actions de recrutement.

Les projections concernant l'évolution annuelle du nombre d'étudiant-e-s neuchâtelois-e-s inscrit-e-s au Bachelor en soins infirmiers à la HE-Arc indiquent qu'à l'horizon 2032, environ 140 nouveaux étudiant-e-s devraient être admis chaque année. Bien que le nombre de candidatures au Bachelor en soins infirmiers soit en recul depuis deux années académiques consécutives, le taux d'abandon a fortement diminué et fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la direction du domaine.

S'agissant de l'année propédeutique Santé (APS), qui a notamment été évoquée dans la presse en début d'année en lien avec la problématique du numerus clausus et des listes d'attente, 176 étudiant-e-s se sont inscrit-e-s pour l'année 2025, dont 14 figuraient sur liste d'attente pour le site de Neuchâtel. Les listes d'attente dans les autres cantons ont, quant à elles, été entièrement résorbées.

Les modalités de priorisation des inscriptions ont été présentées à la commission parlementaire. La priorisation des inscriptions est la suivante :

- Toutes les inscriptions à la maturité spécialisée santé (MSSA) de ressortissant-e-s jurassien-ne-s et neuchâtelois-e-s sont acceptées de même que l'ensemble des candidat-e-s en modules complémentaires (MC) bernois-e-s inscrit-e-s en vue de rejoindre une filière non régulée jusqu'à concurrence de 30.
- Le solde des places est attribué aux ressortissant-e-s jurassien-ne-s et neuchâtelois-e-s souhaitant s'inscrire en MC en vue de rejoindre une filière non régulée.
- Le solde des places est attribué aux ressortissant-e-s jurassien-ne-s et neuchâtelois-e-s ainsi qu'aux ressortissant-e-s bernois-e-s qui souhaitent s'inscrire en MC en vue de rejoindre une filière régulée, sur la base d'une sélection sur dossier. Les dossiers seront retenus en fonction des points obtenus par la lettre de motivation et les moyennes de la dernière période d'études.

Enfin, il est rappelé que les cantons soutiennent directement cette formation en finançant des indemnités versées aux étudiant-e-s lors de leurs stages au sein des institutions de soins cantonales.

INFORMATIONS DIVERSES

Nominations HE-Arc

Monsieur Gabriel Dumitru a été nommé au poste de Directeur du domaine Ingénierie. Du fait de son parcours professionnel, il a de l'expérience autant dans l'industrie que dans l'enseignement. Il prendra ses fonctions au 1er février 2026. Dans l'attente de sa nomination officielle, M. Didier Rizzotti continue d'exercer la fonction de directeur ad interim du domaine Ingénierie.

Mme Vanesa Bao a pris ses fonctions de responsable de la communication le 1er novembre 2025. Grâce à son parcours, elle connaît la région, ses réseaux et ses enjeux. Son parcours témoigne d'un engagement fort pour des projets ancrés localement et porteurs de sens. Elle succède à M. Mathias Froidevaux après ses 17 années d'engagement pour la HE-Arc.

Enquête HES-SO sur le harcèlement sexuel

Les députés se sont enquis des résultats de l'enquête menée par la HES-SO sur le harcèlement sexuel au sein des Hautes Ecoles. En effet, les données communiquées à ce sujet peuvent questionner s'agissant des dispositifs déployés dans les hautes écoles pour lutter contre les comportements inappropriés. Dans ce cadre, la Direction générale de la HE-Arc a évoqué sa propre politique en matière de harcèlement, ainsi que sa volonté de développer des actions plus visibles et

régulières afin de sensibiliser la communauté à ces problématiques. Il a été souligné l'importance pour l'école de jouer un grand rôle sur ces sujets, avec la nécessité que les témoins et victimes aient confiance en l'institution pour réagir. La Direction de la HE-Arc donne l'exemple en sanctionnant les comportements inadéquats lorsqu'elle en a la connaissance.

La Commission interparlementaire se déclare rassurée au regard des démarches mises en place ainsi que des dispositifs déployés afin d'améliorer le bon fonctionnement de ces processus.

Statistique échecs définitifs

Les membres de la Commission interparlementaire ont pris connaissance d'un article concernant la problématique de l'échec définitif chez les étudiant-e-s et s'étonnent notamment que la HES-SO ne soit pas en mesure de fournir des statistiques à ce sujet. La direction de la HE-Arc partage ce point de vue, c'est pourquoi un travail a été réalisé afin de répondre à cette interpellation. La HE-Arc identifie un pourcentage d'échecs de 9%, ce qui est inférieur à d'autres moyennes, mais le directeur général est convaincu qu'il s'agit d'un point d'amélioration important.

BILAN DES 100 JOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Maillard a présenté à la Commission interparlementaire ses premières actions entreprises depuis sa prise de fonction ainsi que les projets pour l'avenir de la HE-Arc. Les quatre axes prioritaires visent à renforcer :

- L'attractivité – afin de renforcer l'attrait de l'institution pour faire face aux baisses d'effectifs étudiant-e-s des dernières années ;
- La visibilité – faire savoir le savoir-faire de la HE-Arc et promouvoir ses compétences ;
- La collaboration – capitaliser sur les forces internes de la HE-Arc grâce aux compétences interdomaines et complémentaires, véritable richesse régionale avec de nombreux partenaires importants (CSEM, UniNE, CPNE, Microcity, etc.) ;
- L'efficience organisationnelle – la HE-Arc possède déjà un haut niveau d'efficacité, mais certains éléments peuvent encore être améliorés.

La Commission interparlementaire exprime une impression positive face à cette présentation. De plus, la Commission s'est intéressée à l'opportunité de renforcer la présentation de l'institution dans les lycées, afin de promouvoir l'école auprès des jeunes qui ne sont pas engagés dans une formation par apprentissage.

Neuchâtel, le 18 décembre 2025

ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-Arc

NEUCHÂTEL

Madame la députée Joëlle EYMANN (*jusqu'au 28.03.2025*)
Madame la députée Brigitte LEITENBERG, *présidente* (*jusqu'au 28.03.2025*)
Madame la députée Marina SCHNEEBERGER (*jusqu'au 28.03.2025*)
Madame la députée Diane SKARTSOUNIS (*jusqu'au 28.03.2025*)
Madame la députée Sloane STUDER *présidente* (*depuis 03.07.2025*)
Monsieur le député Olivier BEROUD (*depuis le 03.07.2025*)
Monsieur le député Emil Margot (*depuis le 03.07.2025*)
Madame la députée Corinne Schaffner (*depuis le 03.07.2025*)

JURA

Monsieur le député Pierre CHETELAT
Monsieur le député Gauthier CORBAT
Monsieur le député Vincent ESCHMANN
Monsieur le député Rémy MEURY, *1^{er} vice-président*
Madame la députée Francine STETTLER
Madame la députée Hildegard LIÈVRE CORBAT (*depuis le 23.10.2025*)

BERNE

Madame la députée Christine BLUM (*jusqu'au 28.03.2025*)
Madame la députée Virginie HEYER
Monsieur le député Reto JAKOB
Monsieur le député Corentin JEANNERET
Madame la députée Moussia DE WATTEVILLE, *2^{ème} vice-présidente*
Monsieur le député Thierry GAGNEBIN (*depuis le 23.10.2025*)

SUPPLÉANT-E-S AYANT PARTICIPÉ À DES SÉANCES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-ARC EN 2024

Monsieur le député Vincent WERMEILLE (JU)
Madame la députée Madeleine JUILLARD SCHALLER (JU)
Monsieur le député Emil MARGOT (NE)
Monsieur le député Daniel BERGER (NE)